



22 JUILLET 2011

- FLASH INFO -



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 nous sommes tous salarié(e)s Groupama Supports et Services.

Né du rapprochement de Groupama Logistique & Achats, Groupama Systèmes d'Information, de la logistique de Gan Patrimoine Lille et demain du Centre Informatique Breton Cibama, ce Gie va rassembler au 1<sup>er</sup> janvier 2012 plus de 1900 salariés répartis sur 13 sites du territoire métropolitain.

Toute la CGT présente sur ces différentes entités se trouve, aujourd'hui, mobilisée au service des salariés de G2S, dans un esprit de conquêtes sociales et de défense de leurs droits.

La CGT G2S entend poursuivre son action auprès de vous, avec vous et pour vous.

Le 13 juillet 2011 s'est tenu le 1<sup>er</sup> comité d'établissement de G2S. Cette instance devait se prononcer sur 2 accords de transition applicables aux salariés issus de GLA et fruits de l'aboutissement des pré-négociations engagées dans le cadre de la fusion/absorption de GLA par GSI.

**Avis de la CGT G2S au CE du 13 juillet 2011 concernant les accords de transitions pour les salariés de GLA intégrant G2S**

Janvier 2010, M. Thomine annonce le projet de fusion des Gie Groupama Logistique & Achats et Groupama Systèmes d'Information. Le dossier sera présenté aux instances représentatives en fin d'année.

Le 20 octobre 2010, la délégation syndicale Centrale CGT de l'UES rencontre M. Azema – Directeur Général Groupe.

En réponse à nos questions, M. Azema explique que :

- cette fusion s'opère dans le cadre de la réduction des coûts du Groupe,
- qu'il n'alignera pas les taux de dotations des ASC du Ci Groupama SA & Logistique et du CE Groupama Systèmes d'Information,
- que néanmoins il entend le « manque » pour les salariés du Gie Groupama Logistique & Achats dont les salaires sont plus faibles que ceux de Groupama Systèmes d'Information,

- qu'une compensation est à trouver en conséquence.

Le projet de fusion des 2 Gie est présenté aux différentes instances :

- Au CCE de novembre 2010 avec recueil d'un avis favorable unanime au CCE de décembre 2010.
- Aux CE Groupama Logistique & Achats et Groupama Systèmes d'Information de novembre et décembre 2010. Un avis favorable unanime est donné au CE de GSI, un avis favorable est donné au CE de GLA (4 Pour et 2 Absentions CGT).
- Lors des réunions du CE GLA, M. Thomine déclare :

"Dans ce schéma de fusion, il convient de faire en sorte que les salariés de la Logistique bénéficient des mêmes possibilités sur les ASC que celles dont ils pouvaient bénéficier au niveau du CI Groupama SA et Logistique."

M. Thomine "refuse d'accroître la participation aux ASC du CE de GSI au-delà du taux actuel" en application des directives du Groupe,

M. Thomine déclare "les salariés ne subiront pas globalement de dégradation en matière de prise en charge des ASC. La Direction tente d'évaluer les écarts. Les cas particuliers seront examinés".

### Où en est on aujourd'hui

Après plus de 6 mois de pré-négociations, 2 accords de transition du statut collectif du GIE Groupama Logistique et Achats vers le statut collectif du GIE Groupama Supports et Services ont été présentés lors du Comité d'Etablissement de G2S du 13/07/2011 pour recueil d'avis sur les dispositifs négociés.

### Accord relatif à la transition vers les dispositions relatives au temps de travail du Gie Groupama Supports et Services (salariés issus de Groupama Logistique & Achats)

#### Les principaux points positifs

- Tous les salariés relevant des classes 1 à 4 vont relever du décompte en heures,
- Les cadres relevant des classes 5 et 6 pourront opter pour un décompte de leur temps de travail soit en heures soit en forfait jours,
- L'organisation du temps de travail en heures sur la base de 4 jours de travail effectif sans JRTT est maintenue dans le cadre d'un groupe clos,
- Les salariés disposant d'un avenant temps partiel choisi ou en forfait jours réduit continueront à en bénéficier dans le cadre d'un groupe clos,
- Les salariés bénéficiant d'un temps partiel familial ou d'un forfait jours réduit familial continueront à en bénéficier dans le cadre d'un groupe clos,
- Pour compenser l'augmentation de la durée de travail de référence annuelle, tous les salariés relevant du décompte en heures de leur temps de travail (option 1, option 2), pourront opter :
  - o Soit pour une compensation en temps sous forme de jours de congés personnels supplémentaires (8,5 jours),
  - o soit pour une augmentation de rémunération de 4,14 % s'ils

- souhaitent effectuer la nouvelle durée annuelle de travail.
- Les salariés travaillant à temps partiel bénéficieront du même choix de compensation au prorata de leur taux d'activité,
  - Les salariés relevant du décompte en jours de leur temps de travail travailleront 202 jours par an, au lieu de 203 jours à Groupama Logistique & Achats, hors journée de solidarité avec maintien de leur rémunération annuelle.

- Les salariés ex GSI transférés au 1<sup>er</sup> avril 2010 à Groupama Logistique & Achats relevant du décompte en heures de leur temps de travail ont bénéficié de l'intégration à leur salaire de fonction de la compensation financière de 4,14 %,
- Les salariés ex GSI relevant du décompte en heures de leur temps de travail pourront opter pour la compensation de 8,5 jours de congés personnels supplémentaires en lieu et place de la compensation financière.

### Les principaux points négatifs

- Le différentiel temps de travail n'est pas intégré au salaire de fonction et restera identifié en tant que tel par une rubrique de paie spécifique,
- L'abondement de 35 % des jours épargnés dans le Compte Epargne Temps Actif de Groupama Logistique & Achats, délivrés dans le cadre d'une cessation d'activité liée à la retraite, ne sera maintenu que pendant une période de 15 mois.

### Les principaux points de vigilance

- La période de programmation de travail à G2S coïncide avec l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). A GLA, celle-ci s'organisait sur la période scolaire (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août). En conséquence, pour la période s'étalant du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 décembre 2011, les droits à jours RTT, congés personnels supplémentaires, ... vont être proratisés. La CGT attire l'attention de la Direction sur la nécessité pour les salariés de disposer d'une information claire et propose que la Direction adresse cette information au domicile de tous les collaborateurs ex GLA.
- Le dispositif horaires variables diffère entre les 2 Gie. Plus 3 jours en crédit, moins 1 jour en débit à GLA, 11h27 en débit ou crédit à G2S. La CGT attire l'attention de la Direction pour que les salariés ex GLA ne soient pas mis dans l'impossibilité de liquider leur compteur HV de GLA. Ces heures correspondent à du temps de travail effectif et ne doivent pas faire l'objet d'un quelconque écrêtage.
- La CGT souhaite que la Direction porte une attention particulière à la situation des salariés relevant de la classe 4 et relevant du forfait jours à GLA. En effet, un examen des missions effectuées doit permettre d'apprécier ou non d'un rattachement à la classe 5.
- Les compensations délivrées aux salariés ex GLA relevant du décompte en heures de leur temps de travail ne doit pas impacter la politique de RSI 2012.

## Accord relatif à la transition vers le statut collectif du Gie Groupama Supports et Services (salariés issus du Gie Groupama Logistique & Achats)

### Les principaux points positifs

- Les salariés restent rattachés à leur fonction générique, à leur classification. Ils bénéficient du maintien de leur salaire annuel net. Leur ancienneté est reprise à G2S.
- Les salariés continuent de relever :
  - o De la MSA, des mêmes caisses de retraite complémentaire. Ils restent affiliés au régime de retraite supplémentaire dans les mêmes conditions que précédemment ainsi qu'au même régime de prévoyance complémentaire obligatoire.
  - o Dans l'attente de la mise en place d'un contrat frais de soin et prévoyance au niveau du périmètre UES ou à défaut au niveau du périmètre G2S incluant les salariés de Cibama (au 1<sup>er</sup> janvier 2012), les salariés continuent de bénéficier du contrat actuel frais de soins souscrit auprès de GPVL ainsi que de la garantie Prestima Chirurgie.
- Les salariés peuvent bénéficier des primes liées à l'ancienneté ou à la médaille d'honneur agricole selon les modalités applicables à GLA pendant une période de 36 mois.
- Les salariés ont bénéficié au 1<sup>er</sup> juillet 2011 des dispositions plus favorables d'abondement négociées dans l'accord PEE en vigueur à G2S,
- Les salariés issus de Groupama Systèmes d'Information bénéficieront, au titre de l'intéressement 2011, d'un taux plus favorable à 7 % (au lieu de 6 %) de la masse salariale dans le cadre de l'avenant à l'accord d'intéressement négocié pour 2011.

### Les Activités sociales et culturelles

- Fort de la position de la Direction Générale du Groupe de maintenir à 1,93 % le taux de subvention des ASC sur le périmètre G2S,
- Mais consciente de la nécessité de compenser le faible niveau des salaires de GLA comparativement à ceux de GSI, par une mesure exceptionnelle, il a été négocié l'attribution aux salariés ex GLA, transférés à G2S au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et présents aux effectifs de G2S au 1<sup>er</sup> janvier 2012, une compensation globale de **165.000 € nets**
- La répartition de cette compensation sera versée sous la forme d'une augmentation de rémunération mensuelle calculée en fonction du Quotient Familial dont relève chaque salarié dans le cadre des ASC délivrées par le CI Groupama SA & Logistique puis du Comité d'Etablissement GSA, en application de la convention de délégation signé entre le CE de GSA et le CE de G2S.
- La Direction de G2S demandera à chaque salarié concerné de lui communiquer le Quotient Familial dont il relève pour l'année 2011 (calculé et attribué par le CI Groupama SA & Logistique). A défaut, le QF 7 sera appliqué.
- Fin novembre 2011, après retour des informations des salariés sur leur QF, la Direction et les délégations syndicales se réuniront pour fixer le montant de la compensation individuelle qui sera mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (selon le QF).
- Cette augmentation globale de la masse salariale participera par conséquent au financement des ASC de G2S, mais ne compensera pas en totalité le différentiel de taux de subvention des ASC.

- En outre, du fait de l'absorption de GLA par GSI et de la dissolution du CI Groupama SA et Logistique, le Comité d'Etablissement de Groupama Logistique & Achats apportera au CE de G2S :
    - o Environ **470.000 €** dans le cadre de la dévolution des biens du CI Groupama SA & Logistique (ASC)
    - o Environ **68.000 €** dans le cadre de la dévolution des biens du CE Groupama Logistique & Achats (0,2 % fonctionnement)
    - o Environ 5.750 livres, CD et DVD cédés après accord au CI Gan afin de permettre l'accès aux médiathèques Gan pour l'ensemble des salariés de G2S
- soit au total près de 538.000 € qui pourront tout naturellement bénéficier à l'ensemble de la collectivité des salariés de Groupama Supports et Services.**
- Enfin, la Direction a pris l'engagement de compléter sa participation à la commission solidarité de G2S pour un montant de 12.000 € chaque année.

*En conclusion, la Direction Générale a souhaité réunir en un seul Gie, les activités informatiques, logistiques et achats du Groupe pour des raisons économiques et stratégiques.*

*Dans le cadre de la fusion/absorption du Gie GLA par le GIE GSI, la Direction avait pris, auprès des salariés et des organisations syndicales, des*

*engagements forts notamment sur le volet social de cette opération.*

*La CGT constate que les dispositions négociées et retenues dans les 2 accords de transition présentés aujourd'hui sont globalement satisfaisantes.*

*La CGT de G2S émet un avis favorable sur ces 2 accords.*

**L'ensemble des organisations syndicales a demandé l'augmentation du taux de dotation des activités sociales mais la direction nous l'a toujours refusée.**

**Fort de ce constat et pour limiter la perte à venir des salariés GLA, la CGT a travaillé tout au long de ces pré-négociations afin d'obtenir une compensation au titre des ASC.**

**La CGC et CFDT n'ont pas souhaité s'engager sur cette voie. Elles se sont déclarées non signataires de l'Accord relatif à la transition vers le statut collectif du Gie Groupama Supports et Services (applicables aux salariés issus du Gie Groupama Logistique & Achats) en l'état et ont demandé à la Direction d'en retirer le volet relatif à la compensation des ASC (article 18).**

**Si la direction n'avait pas proposé de retirer la compensation ASC de l'Accord relatif à la transition vers le statut collectif du Gie Groupama Supports et Services (salariés issus du Gie Groupama Logistique & Achats) et de l'appliquer de manière unilatérale pour respecter son engagement pris auprès des salariés de GLA et de la CGT, les salariés de GLA n'auraient obtenu aucune compensation !**

**La CGT regrette la position électoraliste et individualiste des autres OS qui veulent mettre en opposition les ex-salariés de GLA et ex-salariés de GSI en arguant de la différence de masse salariale réduisant soi-disant, suite à la fusion, le budget du CE par salarié. C'est bien sûr en oubliant les 538.000 euros d'apport des ex-salariés de GLA.**

**Au 1er janvier 2012, avec le regroupement des divers personnels (Cibama, GSI, GLA, logistique Gan Patrimoine), le CE G2S disposera d'un budget plus important (complété par la dote de 538.000 € apportée par GLA). La gestion des ASC devra évoluer vers une politique sociale solidaire permettant au plus grand nombre d'en bénéficier, dans le cadre d'une collectivité de plus de 1900 salariés.**

# Vos représentants CGT G2S

## Au CE

Norbert AMOUYAL  
Frédéric BARBE  
Philippe CHABANNES (observateur)  
Thierry DUVERNAY  
Jean Baptiste HENARD  
Joëlle LAIGNAUD-VITSCHIEFF  
(observateur)  
Geneviève LAMOTTE (RS)  
Christophe LARPENTEUR  
Jean Marie MERCERON  
Alain MICHON  
Philippe VASSEUR

## A la DP

Norbert AMOUYAL  
Cyrille BONFILS  
Patrick CHARGY  
Dominique DELSOL (observateur)  
Philippe KATZ (observateur)  
Christophe LARPENTEUR  
Alain MICHON  
Thierry POILVERT  
Philippe VASSEUR

## Au CHSCT

Norbert AMOUYAL  
Denis CAILLOT  
William DE SMET  
Christophe LARPENTEUR (RS)  
Hervé LEROY  
Corinne MOULIN (observateur)  
Antonio VIANA (observateur)

## Commission formation

Denis CAILLOT  
Alain CHATEAU  
Jean Paul LEROY  
Alain MICHON (président)  
Philippe CHABANNES  
José FERRER  
Philippe KATZ  
Joëlle LAIGNAUD-VITSCHIEFF

## Commission économique

Philippe CHABANNES (observateur)  
Jean Baptiste HENARD

## Commission égalité professionnelle

Thierry DUVERNAY  
José FERRER (observateur)

## Commission logement

Patrick CHARGY  
Philippe KATZ (observateur)  
Christophe LARPENTEUR  
(président)

## Contacts CGT G2S

Norbert AMOUYAL	La Défense	01 70 94 08 43
Frédéric BARBE	Lille	03 20 63 32 45
Gérard BOISSON	Bordeaux	05 56 43 33 43
Cyrille BONFILS	La Défense	01 70 94 34 25
Sylvie BRE	Noisy	01 49 31 33 41
Denis CAILLOT	Castelnau	04 99 58 64 61
Philippe CHABANNES	Bordeaux	05 56 43 33 58
Patrick CHARGY	La Défense	01 70 94 39 40
Alain CHATEAU	La Défense	01 70 94 23 33
Alain CHAUBE	La Défense	01 70 94 46 06
Thierry CRENN	La Défense	01 70 96 68 78
William DE SMET	Balma	05 61 14 95 32
Dominique DELSOL	Bordeaux	05 56 43 33 58
Thierry DUVERNAY	La Défense	01 70 94 26 95
José FERRER	Noisy	01 49 31 33 04
Philippe GODET	Morangis	01 69 10 36 25
Jean Baptiste HENARD	Ecully	04 37 59 14 48
Philippe KATZ	La Défense	01 70 94 30 82
Jean Luc LABBAYE	Morangis	01 69 10 36 38
Joëlle LAIGNAUD-VITSCHIEFF	Noisy	01 49 31 35 52
Geneviève LAMOTTE	Bourges	02 48 68 47 36
Christophe LARPENTEUR	Castelnau	04 99 58 66 13
Stéphane LAURENT	Castelnau	04 99 58 65 21
Jean Paul LEROY	Chauray	05 49 08 92 72
Hervé LEROY	Chauray	05 49 08 92 69
Jean Marie MERCERON	Chauray	05 49 08 92 03
Alain MICHON	Noisy	01 49 31 34 29
Corinne MOULIN	Noisy	01 9 31 92 60
Thierry POILVERT	La Défense	01 70 94 03 88
Dominique ROUX	Bordeaux	05 56 43 33 58
Rachid SEDINI	Noisy	01 49 31 26 89
Philippe VASSEUR	Lille	03 20 63 32 36
Antonio VIANA	Paris	01 44 56 77 14
LOCAL SYNDICAL	Bordeaux	05 56 43 33 58
LOCAL SYNDICAL	La Défense	01 70 94 26 95
LOCAL SYNDICAL	Noisy	01 49 31 35 52